

bisons des plaines était installé à Wainwright, en Alberta. Ces tentatives furent parmi les premières réalisées en vue de la conservation de la faune au Canada.

En tant que ressource naturelle, la faune de chaque province relève des autorités provinciales. Le gouvernement fédéral s'occupe de la faune vivant sur les terres fédérales, ainsi que de la recherche et de la protection à l'égard des oiseaux migrateurs.

Le Service canadien de la faune

10.4.1

A l'origine, le Service canadien de la faune (SCF) avait pour fonction d'assurer l'application de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs adoptée en 1917. Il fut réorganisé en 1947 pour pouvoir effectuer les travaux de recherche scientifique nécessaires à l'aménagement de la faune, et fait partie du Service de la gestion de l'environnement du ministère des Pêches et de l'Environnement.

Le SCF effectue des recherches scientifiques sur les problèmes de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les parcs nationaux. Des projets de recherche sur les populations d'ours blanc et d'ours grizzly se poursuivent dans l'Ouest et le Nord du Canada. Dans le Nord du Canada, on s'intéresse au caribou et au bœuf musqué, et le SCF mène des études à long terme sur ces deux espèces dans le cadre de programmes coopératifs avec le Service des pêches et de la faune des Territoires du Nord-Ouest.

Le SCF effectue également des recherches dans les parcs nationaux. Des études de limnologie, d'ornithologie, de mammalogie et des études sur les relations générales entre les écosystèmes sont actuellement en cours. On vient d'entreprendre des études de longue haleine sur l'habitat du loup et de l'ours grizzly, et un inventaire biophysique des parcs de montagne se poursuit dans les parcs nationaux de Jasper et de Banff. Une étude de l'interaction entre le bison et le bétail est en cours au parc national de Wood Buffalo et dans la région avoisinante. Des projets de plus courte durée sont conçus chaque année et exécutés pour Parcs Canada, selon les priorités de ce dernier.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction a été signée par le Canada en juillet 1974. Le SCF a été chargé des activités scientifiques et de l'aménagement dans le cadre de cette Convention au Canada. La Loi sur la faune du Canada, adoptée par le Parlement en 1973, fournit au gouvernement fédéral et au SCF un cadre législatif pour l'exécution de programmes fédéraux-provinciaux d'aménagement. Dans le cadre de cette Loi, le SCF a institué un programme relatif aux espèces rares et menacées d'extinction. Aux études qui s'effectuent constamment sur le bison des forêts, la grue blanche d'Amérique et le faucon pèlerin s'ajouteront de nouveaux projets concernant d'autres espèces. L'Accord international sur la conservation de l'ours blanc est entré en vigueur le 26 mai 1976. Le Canada a été le premier des cinq signataires à le ratifier. Comme il veille à l'application de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, le SCF recommande, en consultation avec les organismes provinciaux de la faune, la révision annuelle du règlement qui fixe la durée de la saison de chasse, les prises permises et les règlements de chasse. L'application de la Loi et du Règlement est assurée par la GRC, avec la collaboration du SCF et des autorités provinciales.

La disparition des terres marécageuses, asséchées ou comblées pour en faire des terres agricoles ou autres, constitue une menace sérieuse pour le gibier d'eau. Afin d'y parer, le SCF travaille avec les organismes des provinces à un vaste programme mis sur pied en 1967 en vue de préserver les marécages par l'achat des terres ou par le moyen d'un bail à long terme. Depuis lors, 19 000 hectares ont été achetées pour \$9 millions. De plus, le SCF administre 80 refuges d'oiseaux d'une superficie totale de 115 000 kilomètres carrés.

Deux fois l'an, le SCF effectue des enquêtes sur les chasseurs de gibier d'eau choisis parmi les 471,500 titulaires de permis de chasse aux oiseaux migrateurs du Canada. Ces enquêtes fournissent des estimations sur les espèces et sur l'âge des principales prises. Parmi les autres activités en cours intéressant les oiseaux migrateurs figurent une enquête nationale sur les captures d'oies, des enquêtes annuelles sur les dommages causés aux cultures dans les provinces des Prairies et sur les populations de gibier d'eau et les conditions d'habitat dans l'Ouest canadien, et un programme destiné à réduire les dangers d'accidents dus aux oiseaux volant à proximité des aéroports. Le